

Conditions Générales de Vente et Règlement Intérieur 2026-2027

PREAMBULE

L'Amicale Laïque de la Glacière (ALG) est une maison de quartier, association Loi 1901, le siège est situé au 5, rue Georges Mandel immatriculée sous le n° SIRET 42276656800022. L'Amicale Laïque de la Glacière propose une cinquantaine d'ateliers (de danse/théâtre/musique/sport/bien-être/arts visuels...) pour les enfants, les adolescents et les adultes. Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par l'ALG (ci-après les « **Prestations** ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront signées (cas d'une inscription sur place ou par courrier décrite aux Articles 1.3 et 1.4.2) ou acceptées électroniquement sans réserve (cas d'une inscription en ligne décrite à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son responsable légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription à l'ALG. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

RAPPEL AUX PARENTS :

Règles élémentaires de responsabilité en vigueur concernant les mineurs.

A la fin de l'activité, en cas de retard du responsable légal, l'animateur ou tout référent de l'Amicale présent dans les locaux s'engage à garder le mineur quelques minutes.

Cependant, si des retards importants et répétitifs sont constatés, la direction de l'Amicale se réserve le droit de vous convoquer et/ou si cela est nécessaire de conduire le mineur au commissariat le plus proche comme la loi le préconise.

Si votre enfant est susceptible de repartir seul, pensez à bien saisir cette information lors des questions concernant le mineur.

Merci de votre compréhension qui doit nous permettre d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Directeur, Fabrice Debregeas.

ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. DISPOSITIONS GENERALES

L'ALG propose plusieurs formats d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : (saison 2026-2027, début Septembre à fin juin)
- Les adhérents (-es) peuvent s'inscrire en cours d'année s'il reste de la place (tarif au prorata)
- Le montant de la cotisation dépend du quotient familial de l'adhérent (-e)

1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

L'adhérent (-e) dispose d'un cours d'essai compris dans son adhésion annuelle. A la suite de ce cours d'essai, il/elle décide de s'engager ou non pour l'année. Il/elle peut ensuite dénoncer son inscription sur simple appel ou par mail. Si le cours ne lui convient pas, l'élève ou son

représentant légal a 4 jours calendaires pour signaler qu'il souhaite se désister de son engagement annuel après sa séance d'essai. Pour cela, la procédure suivante doit être respectée : L'adhérent (-e) doit envoyer sa demande par email. Sans réponse de la part de l'ALG au bout de 2 jours, l'élève ou son représentant légal doit appeler l'ALG au numéro suivant : 05-56-96-62-65 jusqu'à joindre un Responsable et lui confirmer son désistement. Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année est réputé confirmé et approuvé par l'élève ou son représentant légal, et le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans recours possible.

1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

Les conditions d'inscription sur place : les documents qui doivent être fournis au moment de l'inscription sont :

- Le quotient familial CAF de moins de 3 mois ou le dernier avis d'imposition (sans ce justificatif, le tarif maximum sera appliqué tacitement)
- Le ou les chèques à l'ordre de l'ALG ou en espèces
- Un certificat médical de moins de trois mois pour les activités sportives ou assimilées, ou l'attestation Q.S Sport (si ces documents ne sont pas fournis, l'association ne sera aucune responsable et l'assurance ne rentrera pas en vigueur)
- Un justificatif de tarif réduit comme l'attestation Pôle Emploi de demandeur d'emploi, l'attestation RSA, la carte d'étudiant, le justificatif d'allocation AAH
- La fiche sanitaire obligatoire pour les enfants et adolescents

1.4. INSCRIPTIONS A DISTANCE

1.4.1. Inscription en ligne

L'élève peut s'inscrire en ligne. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web www.viviarto.com de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Les informations demandées à l'adhérent (-e) lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une inscription sur place. Tout dossier incomplet pourra être refusé par l'ALG.

1.4.2. Inscription par courrier

Les inscriptions par voie postale ne sont pas autorisées.

ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION

Toute inscription sur place et par courrier est définitive et irrévocable. L'adhérent (-e) ne dispose d'aucun droit de rétractation. Cependant, la cotisation peut être remboursée en cas de maladie/ blessure (certificat médical exigé), déménagement hors de Bordeaux métropole ou incident lié au fonctionnement de l'ALG - cas de force majeure. L'adhésion, elle, n'est pas remboursable.

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de l'ALG constituent des prestations « *de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée* » au sens de cette disposition légale.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées à l'Article 5 (Politique de remboursement) ci-après.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1. TARIFS

Les tarifs sont consultables directement dans nos bureaux.

Toute erreur ou fausse déclaration de la cotisation entraînera la modification tacite de celle-ci par le service administratif.

3.2. PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

3.2.1 Paiement des Cours d'Essai

Les cours d'essai sont gratuits.

3.2.2. Paiement de l'inscription aux Cours annuels

Les modalités de paiements pour les cours annuels sont :

- Paiement en une fois : Paiement en CB ou chèque ou espèces
- Paiement en plusieurs fois. Si oui, jusqu'à 9 fois maximum par SEPA, jusqu'à 4 fois maximum par chèques.
- Modes de paiement proposés : Prélèvement SEPA. **Attention : Chèques, espèces, inscription à finaliser auprès de nos bureaux.**

3.2.3. Paiement des cours à la carte

Pas de paiement possible de ce genre à l'Amicale Laïque de la Glacière l'ALG

3.2.4. Retard ou défaut de paiement

En cas d'échec de prélèvement ou d'opposition sur un prélèvement allant à l'encontre des Conditions générales d'inscription de l'école, **l'élève sera immédiatement facturé 6 € de frais de gestion sans recours possible.**

Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. L'ALG aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'élève. Sans préjudice de ce qui précède, l'ALG pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES COURS / REGLEMENT INTERIEUR

Les bonnes règles de conduite nécessaires au bon déroulement des cours sont :

- L'assiduité des élèves (prévenir en cas d'absence...)
- La ponctualité
- La propreté des salles après les cours
- Le respect du matériel
- Le personnel (salariés et bénévoles) veille à sa propre sécurité, à celle des autres personnels mais également à celle des tiers (public, adhérents...)
- Toute dégradation involontaire sera prise en charge par l'assurance de l'ALG
- Les salles et le matériel sont sous la responsabilité des animateurs ainsi que le bon déroulement de l'atelier auprès des adhérents.

- Les activités pratiquées dans la salle de danse ou le dojo seront exécutées pieds nus ou munis de chaussons adaptés à la pratique de la discipline.
- La consommation d'alcool est strictement interdite pour les mineurs dans les locaux de l'ALG. Cependant, dans le respect d'une consommation modérée, elle est tolérée pour les adultes, lors de l'atelier œnologie et lors d'évènements festifs.
- L'usage du tabac à l'intérieur des locaux de l'ALG est interdit, conformément à la Loi Evin.
- La consommation de drogue est interdite.

L'inscrit s'engage à être présent à tous les cours. Toute absence doit être préalablement annoncée par email à inscriptions@algmerignac.fr.

- Le nombre de séances dans une saison varie selon les années (entre 32 et 35 séances).
- Les cours ont lieu hors vacances scolaires.
- En cas d'annulation d'un cours, le cours est généralement remplacé.

ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf en cas d'incapacité médicale à poursuivre l'activité ou de déménagement (hors Bordeaux métropole). Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : nous prévenir sous 48h et nous envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption des cours. Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

- Le remboursement de l'inscription (hors adhésion annuelle) pour raison médicale ne pourra se faire que dans les cas suivants : maladie entraînant une incapacité psychique ou physique. L'élève ou son représentant légal sera tenu de communiquer à l'ALG un certificat médical.
- Le remboursement de l'inscription (hors adhésion annuelle) en raison d'un déménagement ne sera pris en compte que si le déménagement est au-delà des limites de Bordeaux- métropole. En cas de déménagement, tout trimestre engagé est dû dans son intégralité. En cas de déménagement, prévenir l'ALG dans un délai de 7 jours maximum suivant le déménagement et fournir l'un des justificatifs suivants :
 - Facture d'électricité ou d'accès Internet avec la nouvelle adresse et au nom du responsable légal de l'enfant.
 - Certificat de scolarisation de l'enfant dans la nouvelle école.
 - Facture de cantine ou de centre de loisirs de la nouvelle école de l'enfant.

ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité à l'ALG.

L'adhérent (-e) est tenu (-e) de surveiller ses effets personnels lors des cours. L'ALG décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles de cours.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

L'ALG est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'adhérent (-e) telles que son nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive). Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'adhérent (-e). Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'ALG. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'adhérent (-e) bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le

concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : Amicale Laïque de la Glacière. 5, rue Georges Mandel 33700 MERIGNAC. L'adhérent (-e) autorise l'ALG L'Amicale Laïque de la Glacière à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui. L'ALG ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

En acceptant les Conditions Générales, l'adhérent (-e) consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

L'adhérent (-e) peut à tout moment informer l'ALG de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à Amicale Laïque de la Glacière 5, rue Georges Mandel 33700 MERIGNAC

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

9.2. DISPONIBILITE DES CONDITIONS GENERALES

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de l'ALG à l'adresse suivante : www.algmerignac.fr Il peut être téléchargé, enregistré et imprimé par l'adhérent (-e) à tout moment.